

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

1/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g
Code du produit	/
AMM	/

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Produit pour tuer les fourmis REACH PC8 Micro-granulés mouillables ou pour poudrage (MG) Produit Biocide TP18
-------------	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SBM Life Science 60, chemin des Mouilles 69130 Ecully France +33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement) Email : sds@sbm-company.com
-------------	---

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

2/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Dangers physiques :

Non classé

Dangers pour la santé :

Non classé

Dangers pour l'environnement :

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Mélange non soumis à étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette : Aucun

Pictogrammes de danger : Aucun

Mention d'avertissement : Aucune

Mentions de danger : Aucune

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Eviter de respirer les poussières.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans une déchèterie ou par un organisme agréé en accord avec la réglementation en vigueur.

Mentions supplémentaires : Aucune

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3 Autres dangers

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

3/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nature Chimique

MG : micro-granulés mouillables ou pour poudrage

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Acetamipride	160430-64-8 135410-20-7 / /	/	Acute Tox. 4, H302 Aquatic Chronic 3, H412	/	0,10 < x < 0,30

Autres informations

Pour le texte complet des mentions H indiquées dans cette section, se reporter à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur, faire respirer l'air frais, garder la personne au calme dans une position confortable pour respirer. En cas de gêne persistante, consulter un médecin.

FOURMIS POWDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

4/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 15 minutes.

Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et continuer de rincer.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Contact avec la peau Enlever tout vêtement souillé.

Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux pendant au moins 15 minutes.

Obtenir des soins médicaux si une irritation ou une rougeur apparaît.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin.

Ne rien donner à une personne inconsciente.

En cas d'ingestion par un animal domestique, contacter un vétérinaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'informations complémentaires disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Pas d'informations disponibles.

Traitement Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

5/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	-	Mousse
	-	Eau pulvérisée
	-	Poudre chimique (poudre sèche)
	-	Dioxyde de carbone (CO ₂)
Moyens inappropriés	-	Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.
	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
	Appareil respiratoire autonome.
Informations supplémentaires	Rester en amont des flammes.
	Refroidir les containers de produit en les aspergeant d'eau.
	Ne pas déverser les eaux d'extinction dans l'environnement.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

6/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Empêcher la formation de nuages de poussières et éviter l'inhalation du produit.

Eloigner toute source d'ignition.

Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Maintenir les niveaux de poussières aussi faible que possible.

Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit avec des moyens mécaniques en évitant la formation de poussières. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination.

Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer avec de l'eau pour enlever tout résidu.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

7/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Autres conseils Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler à l'abri du vent.
Utiliser uniquement en zone bien ventilée.
Eviter tout contact avec la peau, les plaies ouvertes, les yeux et les vêtements.
Eviter de respirer les poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Eviter la formation de poussières qui peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail et être nettoyés complètement avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver le récipient bien fermé, hors de la portée des enfants, dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

8/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri du gel et de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.

Matériaux appropriés Stocker uniquement dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Produit biocide pour tuer les fourmis.

Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

Pour les composants :

Types d'exposition (professionnelles, biologiques)	Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Sources de l'exposition	m.à.j	Base
VLEP 8 heures	Poussières	/	10 mg/m ³	inhalable		Gestis

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

9/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer des poussières.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Eviter de respirer les poussières.

Protection des mains Eviter le contact avec les mains.

En cas de manipulation prolongée ou répétée, porter des gants conformes à la norme NF EN 374.

Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Protection des yeux Eviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Eviter le contact avec la peau.

Porter un vêtement de travail.

En cas de contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être soigneusement lavées.

Protections thermiques Non concerné

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

Ne pas utiliser à proximité de ruches.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

10/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Tous les systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide micro-granulés
Couleur	Blanche
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6,5 - 8,5 (1% à 20°C, stock d'eau CIPAC C à 500 ppm CaCO ₃ , pH 7,5) – CIPAC MT18 -
Point de fusion / point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point éclair	> 100°C
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non disponible

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

11/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Densité relative	1,1 – 1,3 1,25 - 1,4 (densité tassée)
Solubilité dans l'eau	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Propriétés comburantes	Non disponibles

9.2 Autres informations

Taille des particules : 100 à 600 µm (90%)

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réactivité Pas d'autres données disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Le mélange est stable dans des conditions recommandées d'utilisation et de stockage.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

12/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le gel, la chaleur, la lumière, l'humidité.

Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les acides forts, les bases fortes et les agents oxydants.

Ne pas utiliser en mélange avec d'autres produits

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Dans les conditions prévues d'utilisation, aucun produit de décomposition attendu.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données toxicologiques disponibles pour le mélange.

Les données disponibles concernent l'Acetamipride.

Toxicité aiguë par voie orale DL50 = 417 mg/kg – Rat, mâle –
DL50 = 314 mg/kg - Rat, femelle -

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

13/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Toxicité aiguë par inhalation	CL50 > 1,15 mg/l – Rat, 4 Heures -
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 > 2 000 mg/kg - Rat -
Irritation / corrosion cutanée	Négatif – Lapin –
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Négatif – Lapin –
Sensibilisation respiratoire	Pas de données disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Négatif – Cobaye -

Evaluation de la cancérogénicité :

Rat/Souris : négatif

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Test d'Ames / Micronucleus test – souris - / Etude UDS : Négatif

Test d'aberration chromosomique : Positif

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Rat : négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FOURMIS POWDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

14/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Exposition répétée :

- NOAEL = 12,4 mg/kg – Rat, mâle, 90 jours -
- NOAEL = 14,6 mg/kg - Rat, femelle, 90 jours -
- NOAEL (toxicité chronique) = 7,1 mg/kg jour - Rat, mâle, 2 ans -
- NOAEL (toxicité chronique) = 8,8 mg/kg jour - Rat, femelle, 2 ans -
- NOAEL (toxicité chronique) = 20,3 mg/kg jour - Souris, mâle, 1,5 ans -
- NOAEL (toxicité chronique) = 25,2 mg/kg jour - Souris, femelle, 1,5 ans -

Danger par aspiration :

Pas de données disponibles.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Tératogénicité : négatif – Rat, Lapin -

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Pas de données disponibles sur l'écotoxicité du mélange.

Les données mentionnées concernent la substance active acétamipride.

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 > 100 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i> 96 heures
	CL50 > 119,3 mg/l <i>Lepomis macrochirus</i> 96 heures
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 = 49,8 mg/l <i>Daphnia magna</i> 48 heures

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

15/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 > 98,3 mg/l <i>Algue</i> 72 heures
Toxicité pour les abeilles	LD50 orale = 8,85 µg ai/abeille LD50 contact = 9,26 µg ai/abeille
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Pas de données disponibles sur le mélange. Acétamipride : non rapidement biodégradable.
Koc	Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Pas de données disponibles sur le mélange. Acétamipride = pas de potentiel de bioaccumulation.
------------------------	---

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles sur le mélange.
-----------------------------	--

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB	D'après le rapport des autorités compétentes, l'acétamipride remplit les critères P et vP.
-------------------------------	--

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

16/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement.
Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballages contaminés Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé.
Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le mélange n'est pas classé au titre du transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

17/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

IATA

14.1 Numéro ONU /
14.2 Nom d'expédition /
des Nations Unies
14.3 Classe(s) de danger /
pour le transport
14.4 Groupe d'emballage /
14.5 Danger pour /
l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

18/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014 révisée en Octobre 2014) : non concerné

Conformité aux annexes REACH Les composants mentionnés en section 3.2 ne sont pas cités, en date de réalisation de la présente FDS :

- dans l'Annexe XIV du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant la liste des substances soumises à autorisation

- dans l'Annexe XVII du Règlement CE REACH 1907/2006 concernant les restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dispositions particulières :

Etiquetage additionnel relatif au Règlement Biocide N° 528/2012

Formulation : MG : Micro-granulés mouillables ou pour poufrage

Composition : Acetamipride N° CAS : 160430-64-8/135410-20-7 2 g/kg

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

19/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë (par voie orale) – Catégorie de danger 4 –

Aquatic Chronic 3 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique – Catégorie de danger 3 -

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne

FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

20/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange FOURMIS POUDRAGE ET ARROSAGE a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

FOURMIS POWDRAGE ET ARROSAGE 400g et 600g

21/21

Date de création : 16/05/2019

Date de révision : 09/09/2019

Version : 02 / France

Informations complémentaires :

Pas d'autres données disponibles.

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 2 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Elle répond aux exigences de l'Annexe II modifiée du Règlement REACH 1907/2006/CE et à celles du Règlement CLP 1272/2008/CE.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.